

Modifications législatives : Prestations gouvernementales de 2022

Taux des paiements de la Sécurité de la vieillesse (de janvier à mars)

Prestation mensuelle maximale

Pension de la Sécurité de la vieillesse	642,25 \$
Supplément de revenu garanti (SRG)	
- Pensionné célibataire, veuf ou divorcé	959,26 \$
- Époux / conjoint de fait d'une personne qui ne reçoit pas de pension de la SV ni l'Allocation	959,26 \$
- Époux / conjoint de fait d'une personne qui reçoit une pension de la SV	577,43 \$
- Époux / conjoint de fait d'une personne qui reçoit l'Allocation	577,43 \$
Allocation si l'époux ou le conjoint de fait reçoit le SRG et la pleine pension de la Sécurité de la vieillesse	1 219,68 \$
Allocation au survivant	1 453,93 \$

Taux de cotisation à l'assurance-emploi

	Ontario	Québec
Taux de l'employé	1,58 %	1,20 %
Cotisation annuelle maximale (employé)	952,74 \$	723,60 \$
Cotisation annuelle maximale (employeur)	1 333,84 \$	1013,04 \$
Maximum de la rémunération assurable	60 300,00 \$	60 300,00 \$
Prestation hebdomadaire maximale	638,00 \$	638,00 \$

Plafonds des PD, des CD, des RPDB, des REER et des CELI

RPA à prestations déterminées (PD) – Prestations accumulées	3 420,00 \$
RPA à cotisations déterminées (CD) – Cotisations	30 780,00 \$
Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) – Cotisations	15 390,00 \$
REER - Cotisations	29 210,00 \$
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) - Cotisations	6 000,00 \$
Maximum de cotisation cumulative au CELI	81 500,00 \$

Certaines valeurs sont susceptibles d'être modifiées.

Veillez consulter le site Web pertinent à des fins de vérification ou pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Montants et taux du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	64 900,00 \$	64 900,00 \$
Exemption de base	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Taux de cotisation de l'employé / de l'employeur	5,70 % / 5,70 %	6,15 % / 6,15 %
Taux de cotisation pour les travailleurs autonomes	11,4 %	12,3 %
Maximum des gains cotisables	61 400,00 \$	61 400,00 \$
Cotisation maximale		
- pour les employés et les employeurs	3 499,80 \$	3 776,10 \$
- pour les travailleurs autonomes	6 999,60 \$	7 552,20 \$
Taux d'indexation au 1 ^{er} janvier 2022	2,7 %	2,7 %

Prestations mensuelles maximales

	RPC	RRQ
Pension / rente de retraite à l'âge de 65 ans	1 253,59 \$	1 253,59 \$
Prestation après-retraite (à l'âge de 65 ans)	36,26 \$	S.O.
Prestation d'invalidité – Cotisant	1 464,83 \$	1 463,83 \$
Prestation / rente d'invalidité – Enfant du cotisant	264,53 \$	83,99 \$
Prestations / rentes de survivant		
- Conjoint survivant âgé de moins de 45 ans – sans enfant à charge, sans invalidité	*	602,86 \$
- Conjoint survivant âgé de moins de 45 ans – avec enfant à charge, sans invalidité	*	955,61 \$
- Conjoint survivant âgé de moins de 45 ans – ayant une invalidité, avec ou sans enfant à charge	*	993,10 \$
- Conjoint survivant – de moins de 65 ans	674,79 \$	993,10 \$
- Conjoint survivant – de 65 ans ou plus	752,15 \$	746,65 \$
- Enfant à charge d'un cotisant décédé	264,53 \$	264,53 \$
- Versement forfaitaire unique (prestation de décès)	2 500,00 \$	2 500,00 \$

* Communiquer avec Service Canada au 1-800-277-9914 afin de vérifier les montants.